

TRANSMIS LE 18/12/2023
REÇU LE 18/12/2023
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE 18/12/2023
PUBLIÉ LE
EXÉCUTOIRE LE 18/12/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE



2023/...

FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction de la Commande Publique
GP

DÉCISION N°23-525

SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE N°23CA89 – PRESTATIONS DE TRAITEUR POUR LES VOEUX AU PERSONNEL

Le Maire de la commune de Franconville-la-Garenne,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1 et suivants,

VU l'élection du Maire en date du 26 mai 2020,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2022, relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT la procédure de consultation organisée en vue de l'attribution d'un accord-cadre n°23CA89 portant sur les PRESTATIONS DE TRAITEUR POUR LES VOEUX AU PERSONNEL,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres,

CONSIDÉRANT l'accord-cadre à conclure avec la société Le Traiteur des Terroirs,

DÉCIDE

Article 1 – D'attribuer l'accord-cadre n°23CA89 relatif aux PRESTATIONS DE TRAITEUR POUR LES VOEUX AU PERSONNEL à la société Le Traiteur des Terroirs (sise : 15 CHEMIN RURAL - 95650 BOISSY L'AILLERIE) pour un montant maximum annuel de 50 000€ HT.

Article 2 – L'accord-cadre est conclu à compter de sa date de notification et pour une durée initiale de 1 an, reconductible 1 fois sans dépasser une durée maximum de 2 ans.

Article 3 – En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 – Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision.

Article 5 – La présente décision, transmise aux Services Préfectoraux et au Comptable public, sera transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 11 décembre 2023.

CARACTERE EXECUTOIRE

Franconville, le 18/12/2023



Délégation du Maire
Adjoint au Maire
Nadine Besse

Xavier Melki



Maire de Franconville
Conseiller Régional d'Ile-De-France

